

Versailles, le 28 avril 2026

## **Demande d'informations sur le plan d'adaptation au changement climatique à Versailles et Versailles Grand Parc**

Monsieur le maire et président de Versailles Grand Parc,

A l'approche de l'été, nous souhaitons avoir des informations sur la planification existante ou prévue à Versailles et à Versailles Grand Parc pour l'adaptation au changement climatique.

Sur la base de l'analyse du contexte réglementaire, de notre compréhension de la situation à Versailles, de l'expérience des fortes chaleurs de l'été 2025 et de retours d'habitants, nous avons précisé notre question avec les points ci-dessous, que nous vous adressons, conformément au règlement du Conseil Municipal.

### **Quel est le plan d'adaptation au changement climatique et plus précisément :**

#### **1. A Versailles :**

- a. quelles sont les actions d'adaptation déjà prévues et budgétées en 2026, en particulier pour protéger les personnes les plus sensibles aux fortes chaleurs, adapter les écoles, crèches et EHPAD et végétaliser les rues les plus à risque (au-delà des actions déjà prises dans le mandat 2020-2026) ?
- b. quelles sont les cartographies existantes ou prévues des îlots de chaleur et bâtiments qui présentent des vulnérabilités fortes au changement climatique ? Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) mentionne des "outils d'aide à la prise de décision comme une carte 3D actuellement déployée sur la ville de Versailles" : est-il possible d'avoir des précisions sur leur contenu et leur utilisation ?
- c. au-delà de 2026, quel est le plan pluriannuel (objectifs, actions, budgets, mécanismes de pilotage) pour adapter les rues et les bâtiments les plus exposés ?
- d. quel dispositif existe ou est prévu pour aider les propriétaires à engager les travaux nécessaires à l'adaptation (en évitant le recours systématique à la climatisation) et faciliter l'approbation des ABF lorsque les travaux envisagés sont des bonnes solutions pour éviter les chaleurs et ne nuisent pas de manière significative à l'harmonie extérieure ?
- e. quelle nouvelle gouvernance (ou processus) a été mise en place pour intégrer l'adaptation au changement climatique (TRACC – Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique - à +4°C à horizon 2100) dans toutes les politiques publiques de la ville (urbanisme, logement, transport, etc.) tel que demandé par le PNACC-3 (Plan d'Adaptation au Changement Climatique publié en 2025)?

#### **2. A Versailles Grand Parc :**

- a. Quelles sont les actions prévues et le calendrier associé pour mettre à jour le PCAET de façon à être conforme aux obligations réglementaires en lien avec le PNACC-3 et traiter les demandes de la MRAE (cf extrait ci-dessous) ?

**Nous notons ici les éléments déjà connus. Ce sont les éléments qui ne sont pas publics à date qui font l'objet de notre question.**

#### **Le contexte réglementaire**

Le PNACC-3 rend la TRACC (trajectoire +4 °C) opposable et impose sa prise en compte dans les décisions publiques.

#### **Notre compréhension de la situation à Versailles en termes d'adaptation**

L'impact du changement climatique est déjà sensible sur le territoire, en particulier avec l'augmentation de la sécheresse et des températures. Ceci impacte le quotidien des habitants (par exemple suppression de jour de classe à l'été 2025). Quelques actions ont été prises lors du mandat 2020-2026, en particulier pour quelques écoles et crèches (école élémentaire des Condamines, école maternelle Pierre Corneille, crèche Jacques Veslot, multi-accueil petite enfance Clagny-Glatigny) et quelques rues. **Cependant cela ne concerne qu'une très petite partie des établissements sous la responsabilité de la ville et une très petite partie des rues exposées.**

#### **Un extrait de l'avis de la MRAE sur le PCAET de Versailles Grand Parc :**

L'Autorité environnementale recommande de "renforcer le diagnostic des vulnérabilités du territoire en approfondissant l'analyse des enjeux sanitaires des populations, en particulier concernant la qualité de l'habitat et les îlots de chaleur et les conséquences sur la biodiversité (perte potentielle de fonctionnalités écologiques des milieux) ; de justifier de l'efficacité des actions prévues pour adapter le territoire au changement climatique en présentant **un plan d'action détaillé** permettant de prendre en compte les spécificités et les besoins spécifique de chaque territoire."

#### **Un extrait de la réponse de Versailles Grand Parc sur l'avis de l'autorité environnementale**

"Versailles Grand Parc confirme que certaines actions consistent à réaliser un diagnostic notamment pour l'identification des îlots de chaleur. Ce diagnostic est essentiel pour conforter et affiner les actions de l'Agglo et de ses communes membres. Ce diagnostic viendra compléter et prioriser les actions déjà entreprises. Il s'agira par exemple de : - compléter le diagnostic santé-environnement avec des données plus fines : vulnérabilités des populations (personnes âgées, précaires, jeunes enfants), qualité thermique du bâti, ventilation, précarité énergétique. - cartographier les ICU (à partir des données de l'INSEE, du CEREMA ou de l'IGN/MAJIC) et croiser avec les indicateurs de population sensible."

Je vous remercie par avance, Monsieur le maire, pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et je me tiens à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Bien respectueusement,  
Carole Filleur.